

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020617 – MDE 30/020/02

Action complémentaire sur l'AU 279/02 (MDE 30/019/02 du 6 septembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE

TUNISIE

Zouhayer Makhoulf (h), 37 ans

Chadli Turki (h), médecin, 55 ans

Londres, le 13 septembre 2002

Zouhayer Makhoulf et Chadli Turki ont été remis en liberté le 8 septembre. Il semble que leur arrestation et leur maintien en détention soient une nouvelle illustration des mesures arbitraires systématiquement prises contre les défenseurs des droits humains ainsi que les opposants politiques réels ou présumés en Tunisie.

Ces deux hommes avaient été appréhendés le 4 septembre par la Direction de la Sécurité d'État et placés en détention dans les locaux du ministère de l'Intérieur, à Tunis. Les motifs de leur interpellation demeurent obscurs. Il semble que les services de la Direction de la Sécurité d'État aient procédé à leur arrestation et les aient interrogés de manière illégale, dans le but de les harceler et de les intimider. Selon les informations recueillies, aucun des deux hommes n'a été inculpé.

Zouhayer Makhoulf est membre d'Amnesty International. Il aurait été interrogé sur ses activités, et on lui aurait demandé de quitter la section tunisienne.

Il semble que les autorités, en arrêtant Chadli Turki, aient une nouvelle fois tenté de le harceler et de l'intimider en interrompant son activité de médecin, parce qu'elles le soupçonnent d'entretenir des liens avec des opposants politiques. Avant qu'il ne soit déclaré coupable d'appartenance à une organisation illégale et emprisonné au début des années 90, les autorités avaient déjà pour habitude de le harceler. Depuis sa libération, en 1993, il lui a été impossible de reprendre son activité professionnelle, du fait des nombreuses mesures dont il a fait l'objet. Son arrestation, le 4 septembre 2002, est intervenue quelques jours après qu'il eut finalement réouvert un cabinet. Chadli Turki aurait été interrogé au sujet du financement de ce nouveau cabinet.

Selon les informations recueillies, les autorités n'ont pas respecté les dispositions du Code tunisien de procédure pénale. Les deux hommes ont été interpellés sans mandat d'arrêt, et leur famille n'a pas été informée de leur arrestation. En outre, ils ont été maintenus en garde à vue au-delà de la durée maximale de trois jours prévue par le Code de procédure pénale, sur une décision arbitraire de la Direction de la Sécurité d'État, semble-t-il, sans que le procureur de la République ait donné son aval à cette prolongation, contrairement à ce que prévoit la législation.

Merci à tous ceux d'entre vous qui sont intervenus en faveur de ces deux hommes. Dans la dernière série d'appels que vous adresserez, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités tunisiennes à prendre les mesures qui s'imposent pour faire cesser immédiatement les actes de harcèlement et les tentatives d'intimidation auxquels Zouhayer Makhoulf et Chadli Turki sont en butte.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

M. Hédi M'henni

Ministère de l'Intérieur

Avenue Habib Bourguiba

1001 Tunis, Tunisie

Fax : + 216 71 340 880 / + 216 71 340 888

Courriers électroniques : mint@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre de la Justice et des droits humains :

M. Bechir Takkari
Ministère de la Justice
31 Boulevard Bab Benat
1006 Tunis
Tunisie

Fax : + 216 71 568 106

Courriers électroniques : mju@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*